



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de la Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 ST DENIS CEDEX 9

Décision portant nomination aux fonctions de conciliateur fiscal départemental et conciliateur fiscal adjoint

**L' administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques de La Réunion,**

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret en date du 15 décembre 2020 portant nomination de **M. Joaquin CESTER**, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 24 décembre 2020, fixant au 15 janvier 2021 la date d'installation de **M. Joaquin CESTER** dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de la Réunion ;

décide

Article 1er : Sont désignés :

☛ Conciliateur fiscal départemental

Monsieur Thierry CLICHET, administrateur des finances publiques, directeur du pôle patrimoine, contrôle, recouvrement et sécurité juridique

☛ Conciliateurs adjoints

- **Monsieur Thierry GELIFIER**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du contrôle, du recouvrement et de la sécurité juridique
- **Madame Gaëlle FERRON**, inspectrice principale des finances publiques, adjointe du responsable de la division du contrôle fiscal et des affaires juridiques ;
- **Monsieur Patrick LUMARET**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable du service des professionnels ;

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint Denis le 1^{er} septembre 2021


Joaquin CESTER